

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENTS NUMÉROS 2218, 2223 et 2224

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2218 intitulé: « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016)* ».
- Règlement numéro 2223 intitulé: « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2016)* ».
- Règlement numéro 2224 intitulé : « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation* ».

Le règlement numéro 2224 entre en vigueur le 15 décembre 2015 et les règlements numéros 2218 et 2223 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Ces règlements sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 15 décembre 2015.

La Secrétaire d'arrondissement

Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard